

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES
PROCÈS-VERBAL

4^e séance tenue le 14 septembre 2022 à 18 h
Vidéoconférence

PRÉSENCES :

Membres

France Bélisle, coprésidente — Mairesse
Anik Des Marais, vice-présidente — Conseillère, district de Mitigomijokan (n° 5)
Jean Lessard — Conseiller, district de la Rivière-Blanche (n° 17)
Claude Fortin — Organisme, environnement
Jessey Desjardins — Organisme, communauté économique
Chanel Lacroix — Organisme, communauté économique
Inès Bosse-Thompson — Citoyenne
Mathieu Charron — Citoyen
Lise Filiatrault — Citoyenne

Secrétaire

Frédéric Vandal — Adjoint à la direction, Service de l'environnement

Ressources internes

André Turgeon — Directeur général adjoint
Chantal Marcotte — Directrice, Service de l'environnement
Vincent Paquette — Coordonnateur de la Politique environnementale, Service de l'environnement
Audrey-Anne Brûlé — Coordonnatrice de projet en environnement, Service de l'environnement
Alexandre Dumas — Coordonnateur foresterie urbaine, Service de l'environnement
Simon Landry — Coordonnateur foresterie urbaine, Service de l'environnement
Annie-France Major — Responsable du PGMR, Service de l'environnement

ABSENCES :

Membres

Marc Bureau, coprésident — Organisme, environnement
Chanel Lacroix — Organisme, communauté économique

Séance publique

18 h

1. Mot de bienvenue

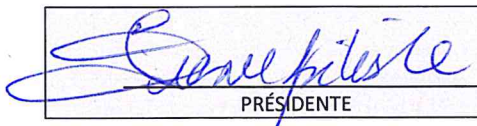
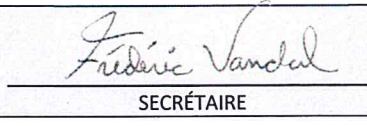
La présidente constate les présences et ouvre la réunion à 18 h.

2. Adoption de l'ordre du jour

On propose l'ajout de plusieurs points aux varia :

- a) Demande d'information sur le mazout;
- b) Invitation à la marche pour la justice climatique;
- c) Annonce et question au sujet des changements climatiques;
- d) Événements de type « Airshow », comme *AÉRO Gatineau*;
- e) Représentation du CREDDO à la Commission.

L'ordre du jour est adopté avec les ajouts proposés.

 PRÉSIDENTE	 SECRÉTAIRE
---	--

3. Dépôt et suivi des procès-verbaux des séances des 16 juin et 6 juillet 2022

On demande des modifications au procès-verbal du 16 juin 2022 :

- On fait référence au site « Cool », qui devrait être le site « Cook ».

On demande des modifications au procès-verbal du 6 juillet 2022 :

- Retirer de la liste des présences le nom de Claude Fortin, puisqu'il n'était pas présent à cette séance;
- Au point, concernant le Plan de foresterie urbaine, ajouter trois éléments :
 - La demande de la Commission de participer à la revue du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), conjointement avec la Commission du développement du territoire et de l'habitation;
 - La possibilité de rendre publiques les études de caractérisation environnementale exigées pour les projets présentés au Comité consultatif d'urbanisme;
 - Le plan devrait mentionner une indication sur les ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

Les procès-verbaux des séances des 16 juin et 6 juillet 2022 sont approuvés par les membres, avec les modifications précédemment citées.

Un nouveau secrétaire participera aux prochaines séances de la Commission. Cette aide administrative permettra des suivis plus assidus et une meilleure communication auprès de tous les participants de la Commission.

4. Période de questions du public

Des questions ont été soulevées par le public à la Commission et sur les réseaux sociaux concernant le Plan de foresterie urbaine et les consultations qui en découlent, qu'on estime trop courtes. On rappelle que la consultation à laquelle on fait référence constitue seulement la dernière étape du processus de consultation, puisque la consultation dans son ensemble a commencé beaucoup plus tôt.

Pour la Charte de la biodiversité, le nombre de jours de consultations n'était effectivement peut-être pas assez long, mais il s'agit seulement d'une première étape.

La première question provient de Nicole Pelletier de *Gatineau sans pesticides*. Elle demande si le conseil de la Ville de Gatineau, comme le font d'autres villes au Québec qui encadrent les pesticides, peut déployer un règlement concernant les pesticides dès 2023?

On répond qu'une première étape débute ce soir, avec la présentation au sujet des pesticides et de l'épandage au Bti. Par contre, on ne croit pas que ce soit possible en 2023.

Les prochaines questions proviennent de Jean-Marc Emery. Il souligne que les procès-verbaux de la Commission ne sont pas disponibles sur le site de la Ville, ni certains documents présentés comme celui sur les écogestes. Si ces documents étaient rendus publics, ça faciliterait notre capacité comme citoyens d'adresser des questions pertinentes à la Commission. Il déplore que les consultations publiques concernant la foresterie urbaine se soient échelonnées sur deux semaines seulement, et que les consultations publiques sur la Charte de la biodiversité soient trop courtes. Il demande à ce que des informations soient corrigées sur le site de la Ville, notamment concernant les animaux sauvages, plus spécifiquement à la page sur les oiseaux pour mieux rappeler leur contribution écosystémique, et concernant le Bti, qui affiche des informations inexacts et incomplètes. Il précise que le Bti agit spécifiquement sur les insectes piqueurs. D'autres questions sont formulées sur le Bti, les endroits où on l'utilise, si la population est informée, s'il est possible de s'y soustraire.

On répond qu'on a eu certains défis avec le soutien administratif. La venue d'un nouveau collègue administratif devrait répondre à certaines de vos préoccupations. Les dates des séances à venir n'étaient pas inscrites sur le site, car elles n'étaient pas connues, mais la Commission votera ce soir sur un calendrier pour le restant de l'année. On répond également que les consultations publiques concernant la foresterie urbaine étaient la dernière étape du processus de consultation. Une

première consultation publique a eu lieu en mai 2021 sur la protection et la mise en valeur des arbres, une soirée de consultation a été tenue le 25 mai 2021 et a réuni 136 participants, et un questionnaire en ligne a recueilli 468 réponses. Ont été reçus également 13 mémoires concernant la foresterie urbaine. On ajoute que la première étape du processus de consultation concernant la Charte de la biodiversité sera prolongée jusqu'au 31 octobre. Plusieurs autres étapes suivront :

- Dépôts de mémoires;
- Automne 2022, proposition d'une année de transition au conseil pour 2023 pour la Charte de la biodiversité;
- Consultations internes avec les services municipaux;
- Présentations des résultats des consultations à cette Commission en décembre 2022;
- Adoption à l'hiver de la Charte de la biodiversité par le conseil;
- Mise en œuvre d'une année de transition pour 2023 pour permettre la rédaction d'un plan d'action;
- Autres consultations à l'automne 2023.

Concernant les préoccupations de M. Emery par rapport au Bti, on répond que la réflexion ne fait que débiter.

Les prochaines questions proviennent de Lara Griffith, du comité de l'arbre et des boisées du Manoir-des-Trembles et des amis de la forêt du corridor Champlain. La population a été invitée à répondre à deux questionnaires concernant la foresterie urbaine et la Charte de la biodiversité. Elle dit que les questions étaient assez limitées. Elle souhaite une consultation plus ouverte. Elle énumère certains éléments pour illustrer que Gatineau n'en fait pas assez pour protéger ses corridors verts. Elle demande si la Commission abordera la thématique des corridors verts.

On répond que des consultations plus larges concernant la Charte de la biodiversité sont à venir, comme mentionné plus haut. Concernant les corridors verts, plusieurs documents de planification municipale, dont le Schéma d'aménagement et de développement révisé, le Plan d'urbanisme et le Plan de gestion des arbres et des boisées se penchent sur cet enjeu. Les consultations sur la Charte de la biodiversité permettront également de discuter de cet élément. La proposition du Plan de foresterie urbaine propose des actions spécifiques reliées aux corridors et à la connectivité des milieux naturels.

La prochaine question provient de Christiane Thérien concernant la consultation concernant le Plan de foresterie urbaine.

On répond qu'on a répondu à cette question précédemment.

Une membre amène une précision aux commentaires concernant la consultation sur la foresterie urbaine. Au mois de mai de l'année dernière, la consultation portait sur le processus réglementaire de la protection des arbres. Cinq éléments s'inscrivent au chantier de l'arbre. Le premier élément est le cadre réglementaire pour la protection des arbres. La population a été consultée par l'entremise de mémoires, un questionnaire en ligne et une consultation ouverte seulement sur la réglementation. Le cinquième élément, le Plan de foresterie urbaine est maintenant présenté. La consultation ne portait pas sur le Plan de foresterie urbaine.

5. Calendrier des séances — Automne 2022

À la suite d'un sondage envoyé aux membres, des dates provisoires ont été sélectionnées en fonction du nombre de membres disponibles par séances, soit les 20 octobre, 23 novembre et 8 décembre de 16 h à 19 h. Le plan d'action de la Commission demeure le même, mais est sujet à des changements selon les discussions à venir.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- Il était prévu d'inviter à la présente séance des conférenciers pour présenter le sujet des sites d'aires protégées et de la stratégie d'acquisition. On demande de déterminer une nouvelle date pour recevoir ces conférenciers. On répond que le plan d'action est évolutif selon les discussions des membres. Il est également prévu au plan d'action de recevoir un conférencier à la séance

de décembre. On croit qu'il serait pertinent de recevoir un conférencier qui abordera le thème des corridors écologiques;

- On rappelle que le plan d'action de la Commission est ambitieux, puisque plus de séances sont tenues en six mois que chacune des autres commissions de la Ville par année.
- Beaucoup d'éléments du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ne peuvent pas être déplacés au calendrier, car ils doivent passer ensuite au comité exécutif ou au conseil, et enfin tout doit être complété lorsque le moment de l'étude budgétaire au mois de novembre sera venu;
- Les plages horaires proposées pour les prochaines séances sont de 16 h à 19 h, et la plage horaire de la présente séance a été modifiée puisqu'il y avait un enjeu de quorum en plus d'un conflit d'horaire avec une autre commission;
- Les dates des séances à venir d'ici la fin de l'année seront confirmées par courriel et sur le calendrier des séances en ligne sur le site de la Ville.

6. Point d'information : Processus de consultation de la Charte de la biodiversité

On répète que la période de consultation du plan d'action de la Charte de la biodiversité est prolongée jusqu'au 31 octobre et qu'une activité a été ajoutée pour que les personnes ou organismes intéressés puissent déposer des textes de réflexion ou mémoires. Le tout sera analysé en vue d'un dépôt du plan d'action à la Commission d'ici la fin de l'année. Le lien pour participer à la consultation est disponible sur le site de la Ville. À partir de la barre de recherche, il suffit d'inscrire des mots clés comme « Charte de la biodiversité » ou « consultation » pour avoir accès à la page en question.

On félicite l'équipe d'avoir été à l'écoute de la population et d'avoir fait des ajustements en conséquence.

On demande s'il est possible d'alerter les personnes intéressées lorsque des changements sont apportés au processus de consultation. On répond qu'un plan de communication sera déployé. Concernant la possibilité d'envoyer des alertes, on propose de s'informer à ce sujet et de revenir avec plus d'informations.

On cite le processus de consultation du PGMR comme un exemple à suivre.

Anik Des Marais fait partie d'un comité qui se penchera dans les prochains mois sur la participation citoyenne. On reconnaît qu'on peut s'améliorer à ce sujet. La pandémie a permis d'élargir les méthodes de consultation.

On s'interroge sur le sens « d'année de transition ». On répond qu'une première année de financement sera proposée d'ici la fin de l'année, pour revenir à l'étude du budget 2024 pour le financement du plan total. Des actions pourront donc être entreprises dès 2023 en attendant le plan final.

7. Présentation : Projet de Plan de gestion des matières résiduelles modifié 2023-2029 — Recommandation

La version modifiée du projet Plan de gestion des matières résiduelles revient à la Commission à la suite des consultations publiques.

Le document *PowerPoint* « Projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) modifié 2023-2029 » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Objectifs de la présentation;
- Processus de révision du PGMR;
- Processus de consultation;
- Rapport de consultation;
- Modification du projet de PGMR;

- Cadre financier modifié;
- Portrait gatinois 2029;
- Recommandation.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On demande si la Ville est satisfaite de la participation au processus de consultation des industries, commerces et institutions (ICI). On répond que les ICI et le milieu économique ont été très sollicités pour obtenir leur opinion, et que leur participation a été limitée. Tous les mémoires reçus sont disponibles sur le site de la Ville;
- L'Outaouais est la seule région qui exporte ses matières résiduelles à l'extérieur de la Ville. On demande de préciser l'action 24 du PGMR. On répond que l'action 24 porte entre autres sur le projet d'entente interrégionale avec les MRC de l'Outaouais pour trouver une solution aux résidus ultimes qui sont présentement enfouis à l'extérieur de la région. Le projet prévoit trois phases. Une première phase d'étude préliminaire s'est tenue de 2017-18 à 2020 pour connaître les occasions en matière de technologies disponibles et leur application possible, et pour mesurer l'intérêt des différentes MRC. Pour la phase en cours, la deuxième phase, un appel d'intérêt a été lancé pour savoir si des entreprises ou organisations souhaitent proposer des outils technologiques ou des solutions régionales. Il est difficile de donner un échéancier pour les prochaines phases;
- On souligne la qualité des documents, les différents mécanismes de participation, le taux de participation de la population et des organismes sans but lucratif (OSBL), et les modifications claires à la suite des consultations publiques;
- On croit qu'il est possible de développer l'expertise à l'interne pour mener les consultations. On remarque que la firme externe qui a mené les consultations ne connaît pas aussi bien la ville de Gatineau que l'administration;
- On se demande comment on réussira à impliquer le milieu de la construction, grand producteur de déchets, pour les prochaines étapes. On souhaite que ce milieu soit sollicité pour réduire leurs déchets à la source. On répond que l'action 21 du PGMR prévoit une recherche de débouchés pour la réutilisation des déchets de construction. Cette action prévoit également un fonds pour réaliser des projets pilotes sur le territoire, comme la réduction à la source ou le réemploi. De plus, plusieurs responsabilités relèvent du gouvernement provincial;
- On souhaite des pratiques exemplaires pour la Ville de Gatineau elle-même. On répond qu'une action est déjà amorcée pour optimiser la gestion des matières résiduelles dans les bâtiments municipaux. Des certifications seront d'ailleurs obtenues pour sept bâtiments municipaux;
- On évaluera l'encadrement des publicités non ciblées, comme les publisacs;
- On demande si les actions 3 et 4 proposeront des solutions aux boîtes de dons. On répond que l'action 4 vise à augmenter la récupération des textiles. Actuellement, beaucoup de textiles se retrouvent dans les déchets. Les façons de mieux récupérer les textiles, que ce soit par les boîtes de dons ou autres, seront évaluées;
- On apprécie que non seulement la population et les OSBL ont été consultés, mais aussi d'autres comités et commissions de la Ville et d'autres services municipaux;
- On salue la façon d'intégrer les commentaires reçus de façon très claire dans la présentation;
- On demande des précisions par rapport au bannissement de la styromousse et au réemploi du verre. Pour la styromousse, le règlement fédéral détaille bien l'échéancier. Les bannissements commenceront l'an prochain, et toucheront les contenants de styromousse seulement. Le verre pour sa part relève du gouvernement provincial. La modernisation de la collecte sélective et de la consigne est en cours de révision;
- Concernant les déchets créés par le milieu de la construction, on croit qu'on observerait de bons gains si l'approvisionnement des matériaux de construction pouvait se faire au Canada. Aussi, l'expertise à Gatineau du tri des déchets sur un chantier de construction n'est pas encore développée à sa pleine capacité. Un projet pilote est en cours pour réutiliser des matériaux recueillis lors de démolition de bâtiments pour les réutiliser dans la construction de bâtiments de plus petit gabarit;
- On souhaite que des outils soient développés pour mieux gérer les matières résiduelles dans les multilogements, puisque beaucoup de gains sont possibles;
- Le conseil insiste beaucoup sur l'accompagnement des ICI, car on sait que ce sera difficile pour eux. Leur faible participation aux consultations, même s'ils ont été sollicités à plusieurs reprises, laisse entrevoir des mécontentements lors de la mise en œuvre du PGMR.

EN CONSÉQUENCE, cette Commission recommande au conseil d'approuver le Plan de gestion des matières résiduelles modifié 2023-2029 de la Ville de Gatineau.

RECOMMANDÉ

8. Présentation : Plan foresterie urbaine — Recommandation

Le document *PowerPoint* « Plan de foresterie urbaine » est présenté aux membres.

La présentation se décline selon les sous-thèmes suivants :

- Mise en contexte;
- Objectifs de la présentation;
- Forêt urbaine et état de situation;
- Résultats de la consultation publique de mai 2021;
- Résultats de la consultation publique de septembre 2022;
- Vision du Plan de foresterie urbaine;
- Orientations proposées;
- Objectifs et actions proposées;
- Recommandations.

Après la présentation, des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On parle beaucoup des inondations et de la tornade, mais on entendra parler de plus en plus des canicules et leurs impacts sur la qualité de vie de la population. Dans certains quartiers comme le Vieux-Hull où l'on retrouve plusieurs taudis insalubres non climatisés et surpeuplés, les canicules échauffent les esprits et créent des épisodes de violence qui sollicitent d'autres services de la Ville;
- On demande s'il est préférable de voter une recommandation de la Commission, au lieu de recommander celle présentée par l'administration. On répond que la recommandation de l'administration est présentée à la fin de la présentation, et qu'on encourage les membres à mentionner les ajouts ou modifications souhaitées. On ne vote sur la recommandation de l'administration que si elle ne fait pas l'unanimité;
- On demande si l'inventaire de la foresterie de chacun des quartiers est disponible, ou le sera éventuellement, pour cibler les endroits où il serait préférable de planter des arbres. On souligne qu'à certains endroits des arbres ont été coupés en raison de l'agrile du frêne. Des arbres ont été replantés, probablement trop petits puisqu'ils ont été mangés par les chevreuils. On répond qu'un inventaire partiel de la foresterie est disponible. L'indice de canopée est aussi une donnée très intéressante. Le programme de plantation d'arbres prendra en considération ces données, en plus des indices de défavorisation matérielle et sociosanitaire. Une priorisation encore plus fine précisera par catégorie de site les endroits où il y aura plantation d'arbres. Une mesure pour l'entretien des arbres a aussi été spécifiée;
- Si l'on ne réalise pas une consultation publique qui permet des échanges avec la population et les associations, on se privera d'une expertise importante. On souhaite que Gatineau aspire à devenir une Ville aussi performante en gestion de protection des arbres qu'en gestion des matières résiduelles. On voit la différence entre le PGMR et le Plan de foresterie urbaine au niveau des processus, des présentations offertes aux membres et dans la façon dont ont été incorporés les commentaires de la population. On demande l'ajout d'une consultation publique. Celle de 2021 ne portait que sur le cadre réglementaire, soit l'élément 1 du chantier de l'arbre. Le cinquième élément est ce qu'on fait maintenant, soit le Plan de foresterie urbaine. La consultation publique de 2021 ne portait pas sur le Plan de foresterie urbaine. On répond que la recommandation pour approuver le Plan de foresterie urbaine est associée à une demande budgétaire;
- On comprend qu'on est limité dans le temps, mais on a beaucoup de choses à dire à ce sujet. L'ordre du jour est peut-être trop lourd;
- Concernant l'action 1, on parle de mesurer la valeur économique des arbres. On souhaite que soit enlevé le terme « économique » et qu'on parle seulement de valeur, ou valeur sociale, de mieux-être;
- Les corridors verts apparaissent comme une mesure. On souhaite qu'ils deviennent une action en soi qui vise à augmenter et à préserver leur connectivité;

- Plusieurs actions du plan qui ont été commentées à la séance de la Commission du 6 juillet n'apparaissent pas à la présentation, contrairement à l'action 14 qui présente les commentaires des membres. On demande si ces commentaires ont été retenus;
- Certaines actions prévoient quatre mesures et d'autres, aucune. On demande si le plan présenté est complet. Le niveau de détails semble inégal. On répond qu'on présente aux membres le Plan de foresterie urbaine à haut niveau. Le document de foresterie urbaine dans son ensemble comprenant des fiches d'action et des mesures élaborées n'a pas été distribué ni aux membres ni au conseil. Si les membres estiment qu'ils doivent recevoir le plan complet pour rendre une décision éclairée, plus de temps sera nécessaire à sa préparation;
- On propose d'envoyer aux membres le Plan de foresterie urbaine plus détaillé qui comprend les fiches d'action, les orientations et les objectifs. On pourrait convenir d'une date pour ensuite échanger à ce sujet, ou procéder par courriel. Par contre, l'administration s'est engagée à déposer le Plan de foresterie urbaine pour l'étude du budget en novembre 2022 pour commencer les démarches et son déploiement en 2023. On répond que le rôle de la Commission n'est pas de valider l'ensemble des actions et du plan d'action, mais de s'assurer que les orientations répondent aux préoccupations des membres;
- La présentation a été envoyée la veille de la séance, et l'on sent qu'on est pressé dans le temps. On souhaite un bon plan et les ressources nécessaires qui lui seront attribuées;
- On propose de valider les orientations auprès des membres pour que le tout puisse cheminer à l'étude du budget, pour ensuite discuter de bonifications possibles du plan en respectant le budget fixé par le conseil, sans nécessairement procéder à des consultations publiques normées;
- On donne des exemples de mesures proposées à la dernière séance qu'on ne retrouve pas au Plan proposé :
 - À l'action 2, créer un registre public de permis d'abattage d'arbres;
 - À l'action 3, revoir le PIIA, bonifier les grilles d'analyse pour le Comité consultatif d'urbanisme concernant les critères environnementaux, et rendre publiques les études de caractérisation environnementale;
 - Plusieurs mesures sous les actions concernant la plantation qui permettraient des approches plus collaboratives;
 - Une mesure pour la plantation dans l'emprise des rues;
 - La pépinière de la Ville;
 - Concernant l'objectif 4.1, il avait été discuté de la pertinence d'ajouter une action sur les mécanismes de coordination avec les autres commissions de la Ville;
- On demande si des cibles seront déterminées, et si des indicateurs seront développés pour permettre un meilleur suivi du Plan;
- Concernant le 30 % pour les nouveaux projets immobiliers, on pourrait développer une stratégie pour atteindre 40 % ou même plus. Le défi le plus important pour atteindre 40 % se situe dans le devis normalisé des rues. Les réseaux techniques urbains (RTU) sont souvent dans l'emprise publique après le trottoir, ce qui pose des problèmes à la plantation d'arbres. Si les RTU étaient placés sous la chaussée, comme le fait la Ville de Montréal, on gagnerait de l'espace dans l'emprise publique. La gestion de l'eau par la plantation de végétaux indigènes qui capteraient les eaux de pluie plus efficacement pourrait aussi être ajoutée au devis normalisé des rues;
- On suggère de renforcer la sensibilisation auprès des promoteurs, pour promouvoir la plantation de plantes indigènes au lieu du gazon;
- Aux actions 1 et 3, on souhaite une approche plus holistique pour la préservation d'espaces verts en milieu urbain en considération de l'étalement urbain;
- À l'action 15, on suggère de comparer les actions proposées à celles de la Ville de Montréal, qui sont efficaces et peu coûteuses, en plus de participer à la mise en valeur des endroits où les gens marchent, ce qui les encourage à marcher;
- On a de la difficulté à émettre des commentaires, puisque le document a été envoyé la veille de la séance. Une recommandation de la Commission à la présente ne serait pas totalement éclairée, et le conseil s'appuiera certainement sur la recommandation de la Commission pour rendre sa décision. On ne comprend pas ce que sera la demande budgétaire liée au Plan de foresterie urbaine. On pourrait proposer une année de transition comme pour la Charte de la biodiversité. On propose de reformuler la recommandation pour y inclure une année de transition. On souhaite qu'une autre consultation publique soit organisée, et qu'on puisse apporter des modifications au plan à la suite de cette consultation. On comprend malgré tout l'urgence d'adopter un Plan de foresterie urbaine, car des écosystèmes sont compromis par le développement immobilier. On répond que le plan d'action est réalisé et chiffré. Il y a urgence de faire progresser le Plan de foresterie urbaine pour être admissible à une subvention. Cette

subvention exige la plantation de 10 000 arbres par année jusqu'à 2030. Une présentation est prévue le 11 octobre au comité plénier;

- La présence du CREDDO à la Commission aurait été importante pour qu'il puisse se prononcer sur ce plan;
- Il semblait y avoir un lien fort entre les arbres et les changements climatiques. Pourtant, cet aspect est rarement avancé dans les documents présentés. À l'action 7, il n'est pas précisé que la population accorde une grande importance aux arbres en lien aux changements climatiques, comme observé lors des consultations publiques. On demande qu'une mesure concernant cet aspect soit ajoutée. On répond que la présentation ne le représente pas nécessairement bien, mais que les changements climatiques occupent une place prépondérante dans le plan complet. Les ressources financières qu'on souhaite obtenir par des subventions sont rattachées à des programmes dédiés aux changements climatiques;
- Personne ne souhaite bloquer le démarrage de certains projets reliés à des demandes de subventions ni bloquer l'application de certaines actions qui d'ailleurs n'ont pas été présentées aux membres. On demande un amendement à la recommandation pour démarrer l'année 1 du Plan de foresterie urbaine, et de se donner une autre année pour régler les nombreux petits détails qui ont été évoqués par les membres à la présente séance;
- On ne peut pas divulguer le montant de la subvention, mais on commettrait une erreur sur le plan financier de ne pas l'obtenir. On doit trouver une façon d'aller de l'avant avec ce plan en considérant les préoccupations des membres;
- On n'est pas d'accord avec la proposition d'une année de transition. Trop d'éléments sont en année de transition. On sent l'urgence d'agir. On propose que la Commission recommande au conseil le Plan de foresterie urbaine 2023-2030, et ce, conditionnellement à la création d'un sous-comité composé de trois membres de la Commission qui étudiera son plan d'action. Ce sous-comité pourra se rapporter à la Commission par courriel. On propose également d'organiser une séance d'information pour expliquer le Plan de foresterie urbaine 2023-2030 à la population, et pour informer des possibilités de collaboration avec la Ville dans ce projet. On préfère qu'on appelle la séance d'information une séance d'échanges. On répond qu'il faudra s'assurer d'être clair qu'on ne peut pas procéder à des consultations citoyennes après un vote au conseil. On croit qu'il est inscrit au Plan que des suivis permettront d'ajuster les mesures en cours de route. Sinon, on recommande d'inscrire que la recommandation soit conditionnelle à la possibilité d'ajuster le plan d'action;
- À la suite des recommandations du sous-comité à la Commission, la Commission devra formuler des recommandations au conseil. Les membres de la Commission peuvent se prononcer sur des recommandations par courriel;
- Les trois membres qui formeront le sous-comité devront investir plusieurs heures dans les prochains jours pour étudier la documentation, avant présentation du plan au comité plénier du 11 octobre. Les membres suivants formeront le sous-comité :
 - Anik Des Marais;
 - Jessy Desjardins;
 - Lise Filiatrault.

R-CELCC-2022-09-14/02

EN CONSÉQUENCE, cette Commission recommande au conseil d'approuver le Plan de foresterie urbaine 2023-2030, et ce, conditionnellement à la création d'un sous-comité qui étudiera son plan d'action, et à la tenue d'une séance d'échange publique pour présenter le plan d'action et mobiliser la population.

RECOMMANDÉ

9. Présentation : Réglementation sur les pesticides et épandage au Bti — Analyse et réflexion

En raison de l'heure avancée, on demande s'il y a urgence de présenter ce point ce soir, au-delà de l'intérêt porté à ce point par la population. On répond que l'administration est bien avancée dans la rédaction de ce document, mais qu'il est présenté à la Commission pour analyse et réflexion. Le statu quo pourrait être maintenant en 2023 si l'avancement de ce dossier tarde trop. Une proposition de règlement devait revenir à la Commission en novembre, pour recommandation au conseil. Un report de cette présentation retardera l'adoption du règlement et le processus de mise en œuvre qui y est rattaché. On ne note aucun enjeu pour le contrat d'épandage de pesticides pour 2023. On aurait

aimé qu'une proposition de réglementation complète soit intégrée à la Charte de la biodiversité. Aucune demande budgétaire n'est associée à cette réglementation.

On ne précipitera pas une présentation qui devait durer 75 minutes en 25 minutes, ce n'est pas raisonnable. On propose de déplacer la présentation à une prochaine séance cet automne, à la place de conférenciers invités.

On demande de s'assurer de bien vérifier la date limite pour annuler le contrat d'épandage de Bti. La décision de la Commission ne doit pas compromettre la possibilité d'annuler ce contrat.

Des questions, réponses et commentaires sont formulés concernant, entre autres :

- On demande si l'analyse du budget en novembre est un enjeu, puisque des coûts sont rattachés à l'épandage de pesticide. On répond que la Ville devait aller de l'avant en signant un contrat pour l'épandage de Bti. Par contre, une clause au contrat permet son annulation avant une certaine date si la Commission le recommande. On rappelle que le budget est payé à 100 % par la population, et que cette décision aura des conséquences sur le compte de taxes municipales. Si le contrat est annulé, il est toujours possible de donner un crédit au compte de taxes pour les personnes qui auront payé en trop;
- Ce sont les solutions alternatives à l'épandage de Bti qui pressent pour l'été prochain, et les appels d'offres qui y sont rattachés;
- On demande s'il est possible d'avoir une partie de la présentation ce soir, principalement ce qui traite du Bti. On répond que ce sera difficile;
- On précise qu'une clause au contrat permet sa résiliation lorsqu'une nouvelle étude ou une observation d'impacts sur la faune et la chaîne alimentaire, et que la toxicité du produit ou une mortalité élevée d'autres espèces que le moustique. La Ville doit être informée, et dans ce cas, exiger l'arrêt du programme et résilier le contrat. Aucune date limite n'est mentionnée à cette clause;
- Dans la présentation sur le Bti, on faisait référence à une revue de littérature en cours du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, disponible cet automne. Cette revue de littérature est nécessaire pour une discussion éclairée de la Commission. La situation du Bti doit être étudiée et gérée, mais on ne voit pas d'urgence à procéder à la présentation ce soir. On répond que la présentation sera reprogrammée à une prochaine séance cet automne;
- On aurait souhaité parler de la clause à l'appel d'offres qui permet à la Ville de résilier le contrat, qu'on estime limitante, puisqu'on attend les études d'un autre acteur sur lequel la Ville n'a pas de contrôle. On aurait aimé avoir le débat pour arrêter l'épandage de Bti même avant d'obtenir des appuis scientifiques, par précaution;
- On espère que le report de cette présentation ne repoussera pas d'autres sujets importants, notamment le branchement au gaz naturel. Plus qu'on attend, plus que des dégâts sont causés à l'environnement. On pourrait ajouter une séance cet automne pour alléger l'ensemble des discussions.

10. Varia

a) Demande d'information sur le mazout

Un membre a regardé l'inventaire de gaz à effet de serre de la ville de Gatineau, qui d'ailleurs n'est pas disponible sur le site de la Ville, mais qui se retrouve sur le site d'Action climat Outaouais. Il appert que l'impact sur lequel la Ville a le plus d'emprise est le retrait du mazout. Il propose une résolution pour encourager le conseil à se donner les moyens de permettre aux personnes intéressées de se retirer plus rapidement du chauffage au mazout. Certaines informations sont par contre manquantes. Pour une décision éclairée de la Commission à ce sujet, on demande ces informations :

- Le nombre de résidences ou logements alimentés au mazout;
- L'évolution de ce nombre au fil du temps pour connaître le nombre de résidences ou logements qui se sont sortis du mazout dans les dernières années;
- Parmi ceux qui se sont sortis du mazout, combien se sont convertis au gaz naturel et combien à l'électricité, et combien ont bénéficié de la subvention de la Ville, et combien l'ont fait sans la subvention.

On répond qu'on serait surpris que la Ville puisse obtenir toutes les informations demandées. On dénombre plusieurs acteurs privés sur le territoire. La Ville dispose certainement d'un minimum de données, notamment concernant les subventions, mais d'autres devront provenir du secteur privé.

Dans ce cas, si l'on ne peut pas obtenir certaines données, qu'on le rapporte et qu'on explique les raisons pour permettre à la Commission de prendre une décision éclairée.

On propose que le portrait de l'inventaire 2020 en cours de réalisation par le Service de l'environnement soit présenté à la Commission le plus rapidement possible.

b) Invitation à la marche pour la justice climatique

Tous et toutes sont invités à se joindre la marche pour la justice climatique le vendredi 23 septembre à 12 h 30 au parc derrière la Maison du citoyen.

c) Annonce et question au sujet des changements climatiques

Le samedi 17 septembre, le journal *Le Droit* a publié une première capsule sur l'ABC des changements climatiques. Cette initiative est le fruit du travail d'Action climat Outaouais et d'Enviro Éduc-Action. Le support financier des membres du conseil a été sollicité. On remercie la contribution d'une membre du conseil.

On demande si le mandat du Bureau de la transition écologique a été développé, et si la Commission pourra y contribuer.

On répond qu'on analyse actuellement les candidatures reçues. Le premier mandat du Bureau de la transition écologique sera de s'approprier le Plan Climat. Lorsque prêts, des éléments plus précis du mandat seront présentés éventuellement à la Commission. Entretemps, on souligne que les éléments du Plan Climat continuent d'avancer.

d) Événements de type « Airshow », comme AÉRO Gatineau

On est préoccupé par les gaz à effet de serre créés par ce type d'événement. On informe les membres qu'un plan de compensation est présenté sur le site AÉRO Gatineau. On propose d'ajouter ce sujet au plan de travail de la Commission pour 2023.

On mentionne qu'on attend une réponse de la Société de transport de l'Outaouais pour offrir gratuitement les services de transport en commun le jour de la marche pour la justice climatique, comme l'année dernière.

e) Représentation du CREDDO à la Commission

On propose de permettre au CREDDO de nommer un remplaçant à Marc Bureau, maintenant candidat aux élections partielles du 23 octobre dans le district du Parc-de-la-Montagne-Saint-Raymond, pour la prochaine séance de la Commission. On souhaite profiter de l'expertise de cet organisme. Dans les statuts et règlements, il n'est pas mentionné qu'un membre puisse être par une autre personne de la même organisation. On ne souhaite pas nécessairement permettre ce genre de substitution pour tous les comités et commissions, puisque les candidatures sont évaluées individuellement. On demande aux membres s'ils sont d'accord à ce qu'un autre membre du CREDDO soit présent à la prochaine séance pour représenter l'organisme à titre d'observateur non votant.

La proposition est acceptée à la majorité.

f) Précision sur le Bti

On précise que des cahiers de charges particulières et des devis sont inclus aux appels d'offres et de contrats. Une clause stipule que « Le contrat peut être résilié par la Ville de Gatineau sur simple avis écrit et ne prend alors en cause que les seuls montants engagés au moment de la résiliation ». Tout le travail réalisé par la compagnie d'épandage de Bti devra être payé, mais le contrat pourra toujours être résilié, comme indiqué dans les charges particulières du contrat.

11. Prochaine séance

La prochaine séance de la Commission de l'environnement et de la lutte aux changements climatiques aura lieu le 20 octobre 2022 à 16 h, en vidéoconférence.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 20 h 44.